

N° 0453 /AIRP/DNL/kac/acn

Abidjan, le 11.02.2021

NOTE DE RECTIFICATION

RELATIVE A L'AVIS D'ARRET DE COMMERCIALISATION DE LA SPECIALITE FERVEX ADULTE SANS SUCRE, GRANULES POUR LA SOLUTION BUVABLE EN SACHET

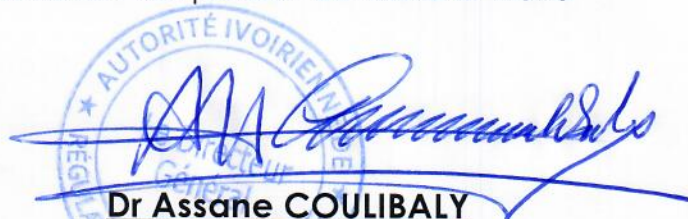
A l'attention des professionnels de santé

L'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP) vient par cette note vous informer que l'arrêt de commercialisation N° 0308/AIRP/ DNL/kac/acn du 02/02/2021 concernant la spécialité **FERVEX ADULTE SANS SUCRE, GRANULES POUR LA SOLUTION BUVABLE EN SACHET** est annulée.

En effet, il s'agit plutôt **d'un arrêt temporaire de la fabrication et de la libération des lots du médicament par le fabricant pour tous les marchés**, depuis le 07 décembre 2020.

Les lots de **FERVEX ADULTE SANS SUCRE, GRANULES POUR LA SOLUTION BUVABLE EN SACHET** présents sur le marché ivoirien sont antérieurs à cet arrêt temporaire de fabrication.

Par conséquent, la distribution et la commercialisation du produit en Côte d'Ivoire sont toujours en vigueur.


Dr Assane COULIBALY

Ampliations :

- Cabinet du Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique
- CNOP (pour diffusion)
- CNOM (pour diffusion)
- Syndicat des Pharmaciens Privés (pour diffusion)
- Syndicat des Médecins Privés (pour diffusion)
- SYNACASS-CI (pour diffusion)
- Grossistes - Répartiteurs (pour diffusion)